

AVIS

ENGAGEMENT et constitution d'une réserve de recrutement d'un ouvrier qualifié à mi-temps et d'un ouvrier qualifié à temps plein (éch.D2 ou D4) contractuel APE (m/f).

Profil de fonction :

Finalités - Missions principales

L'ouvrier sera notamment chargé de l'entretien, la sécurisation et la propreté des bâtiments communaux, voiries, espaces verts et cimetières communaux mais sera également affecté à l'ensemble des tâches que réalise le service technique communal.

Compétences principales

Savoir-être :

- faire preuve d'organisation, d'efficacité, d'initiative, d'autonomie et de flexibilité
- capacité à communiquer avec clarté et efficacité
- capacité à réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain et imprévu par exemple
- capacité d'adaptation
- avoir le sens des responsabilités

Savoir-faire :

- capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction
- respecter les instructions
- capacité à appliquer et respecter rigoureusement les injonctions du supérieur hiérarchique
- respecter la déontologie
- respecter les règles de sécurité avec attention
- être rigoureux et ponctuel
- avoir une conduite défensive

Conditions générales et particulières :

- être belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins ;

- être porteur :
 - > soit du diplôme au moins égal à celui qui est délivré à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré - CESDD) ou équivalent;
 - > soit d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré ;
 - > soit d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement Wallon ;
 - > soit pour autant que la formation acquise soit en rapport direct avec l'emploi à exercer, sont assimilées au diplôme requis pour le recrutement au niveau D2 d'ouvrier qualifié (CTSI/ETSI) : les attestations de formations délivrées par la Communauté Française de Belgique, Enseignement de Promotion Sociale.
L'assimilation au certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (anciennement CTSI) aura lieu conformément au décret du 16/04/1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, en particulier ses articles 30, 37 et 38.
 - > soit du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ou équivalent;
 - > soit d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
 - > soit d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement Wallon ;
- être obligatoirement en possession du permis de conduire catégorie B.
Être en possession du permis de conduire catégorie C avec sélection médicale en cours de validité et, le cas échéant, du certificat d'aptitude professionnelle constitue un atout.
Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.
- par dérogation aux statuts administratif et pécuniaire des agents communaux, être disposé à travailler le samedi et/ou le dimanche, dans le respect de la loi du 14/12/2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public et dans le respect du règlement de travail de l'Administration communale de Neufchâteau;
- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
- réussir un examen de recrutement ;
- être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service ;
- satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire).

Emploi.

Emploi à temps plein 38H/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé juillet 2018):

- échelle D2 : Min. 25.557,40 € - Max. 34.607,45 €
- échelle D4 : Min. 25.138,40 € - Max. 38.325,81 €

Emploi à temps partiel 19H/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé juillet 2018):

- échelle D2 : Min. € - Max. €
- échelle D4 : Min. € - Max. €

Examens.

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

- 1) une épreuve spécifique d'aptitude professionnelle consistant en la vérification des connaissances des aspects techniques du matériel utilisé au service technique communal et la vérification des connaissances dans les domaines énoncés dans les missions principales.
- 2) une épreuve orale générale portant également sur certains aspects techniques de la fonction à exercer ainsi que sur la motivation du candidat pour l'emploi.

Chaque épreuve est éliminatoire.

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- avoir obtenu 50% sur la partie écrite spécifique
- avoir obtenu 50% sur la partie orale générale
- avoir obtenu 60% sur l'ensemble des deux parties.

DATES D'EXAMENS

- 1) épreuve spécifique d'aptitude professionnelle: le mercredi 12 septembre 2018 à partir de 17h00
- 2) épreuve orale générale : le samedi 22 septembre 2018 à partir de 8h00

Candidatures.

La lettre de motivation, **COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE** ainsi que la **mention du poste (mi-temps ou temps plein) pour lequel vous souhaitez postuler**, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 (datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis
- copie du permis de conduire
- le cas échéant, copie du permis de travail

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **mercredi 25 JUILLET 2018 avant 11h00 au plus tard** au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (pour le candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat **retenu**.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Le Directeur général,
(sé)J.-Y. DUTHOIT

Neufchâteau, le 10/07/2018

Le Bourgmestre,
(sé)D. FOURNY